

FCPI ENTREPRENEURS & INNOVATION N°2

Part A : FR001400AVK4

1. Types d'investisseurs éligibles :

- Non professionnel
- Professionnel
- Contrepartie éligible

2. Degré de connaissance nécessaire :

- Basique : Neutre, vigilance complémentaire sur le risque de liquidité et de perte en capital
- Informé
- Avancé
- Expert

3. Capacité à supporter des pertes :

pas de perte en capital perte limitée acceptation des pertes

> Le produit prévoit : une garantie en capital des pertes supérieures au capital investi ?

4. Selon la méthode SRRI, le produit ressort : 7

Ce chiffre reflète la catégorie juridique du FCPI et son risque de perte en capital et d'illiquidité.

5. Objectifs et besoins couverts par le fonds :

- préservation du capital
- recherche de rendement
- recherche de revenus
- recherche d'un effet de levier
- recherche d'une couverture
- autre : réduction d'impôt dans le cadre de l'art. 199 terdecies-0 A du CGI

Horizon d'investissement : long terme de 7 à 9 ans.

Maturité : le fonds clôturera au 31 décembre 2029 cette date pouvant être prorogée jusqu'au 31 décembre 2031.

Compatibilité avec la stratégie de distribution :

- Exécution simple : réservée aux professionnels.

Pour les professionnels ou non professionnels :

- RTO avec ECE,
- Conseil en investissement
- Mandat, pour les professionnels ou non professionnels